

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE SPÉCIALE
LE MARDI 25 MAI 2021 – 19 H 15

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la Ville de Saint-Pie, tenue le mardi, 25 mai 2021 à 19 h 15, par visioconférence.

Sont présents :

Le maire et président d'assemblée, monsieur Mario St-Pierre;
Mesdames les conseillères, Sylvie Guévin et Geneviève Hébert;
Messieurs les conseillers, Pierre Blais, Walter Hofer et Jean Pinard.

Également présentes : La directrice générale, Madame Dominique St-Pierre et la greffière, Madame Annick Lafontaine.

Absent : Monsieur le conseiller, Luc Darsigny.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Signification de l'avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Emprunt temporaire pour le règlement d'emprunt numéro 247 décrétant des travaux subventionnés (AIRRL) de remplacement et ou de construction des conduites d'aqueduc, d'égout sanitaire, d'égout pluvial, de fondation de la chaussée et construction de la surface bitumineuse sur la rue des Hérons (de la rue Saint-Pierre jusqu'au 895, rue des Hérons) – autorisation
5. Emprunt temporaire pour le règlement d'emprunt numéro 246 décrétant des travaux subventionnés (AIRRL) de remplacement et ou de construction des conduites d'aqueduc, de canalisation de fossés, de fossés, de fondation de la chaussée, de réfection du pavage et construction d'une piste cyclable sur le rang d'Émileville (de la Route 235 jusqu'au rang de la Montagne) – autorisation
6. Dépôt du certificat du règlement numéro 248 décrétant une dépense et un emprunt de 736 000 \$ pour des travaux de remplacement et ou de construction des conduites d'aqueduc, d'égout sanitaire, d'égout pluvial, de fondation de la chaussée, de réfection du pavage, trottoirs et ou de bordures sur l'avenue Roy (entre la rue Saint-Isidore et la rue Phaneuf)
7. Poste de journalier – embauche
8. Période de questions et levée de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire ouvre la séance en invitant les personnes présentes à se recueillir quelques instants.

2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

La greffière confirme qu'un avis de convocation a été dûment acheminé à chacun des membres du conseil municipal conformément aux dispositions de la loi.

27-05-2021 **3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Sylvie Guévin, appuyé par Walter Hofer et résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance spéciale du 25 mai 2021 soit adopté tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

28-05-2021 **4. EMPRUNT TEMPORAIRE POUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 247 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX SUBVENTIONNÉS (AIRRL) DE REMPLACEMENT ET OU DE CONSTRUCTION DES CONDUITES D'AQUEDUC, D'ÉGOUT SANITAIRE, D'ÉGOUT PLUVIAL, DE FONDATION DE LA CHAUSSÉE ET CONSTRUCTION DE LA SURFACE BITUMINEUSE SUR LA RUE DES HÉRONS (DE LA RUE SAINT-PIERRE JUSQU'AU 895, RUE DES HÉRONS) - AUTORISATION**

CONSIDÉRANT que le ministre des *Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire* a approuvé le règlement d'emprunt numéro 247 en date du 30 avril 2021;

CONSIDÉRANT que l'article 567.2 de la *Loi sur les cités et villes* accorde à une municipalité le pouvoir de contracter un emprunt temporaire pour le paiement total ou partiel des dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt;

En conséquence, il est proposé par Jean Pinard, appuyé par Pierre Blais et résolu :

QUE la Ville de Saint-Pie autorise un emprunt temporaire d'un montant n'excédant pas 943 000 \$ pour des travaux de remplacement et/ou de construction des conduites d'aqueduc, d'égout sanitaire, d'égout pluvial, de fondation de la chaussée et construction de la surface bitumineuse sur la rue des Hérons (de la rue Saint-Pierre jusqu'au 895, rue des Hérons).

QUE cet emprunt soit contracté auprès de la *Caisse Desjardins Région Saint-Hyacinthe*, au taux préférentiel canadien Desjardins, remboursable en capital lors du financement permanent du règlement numéro 247 et les intérêts payables mensuellement.

ET QUE le maire et la trésorière, ou leurs substituts respectifs, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Pie, tous les documents requis pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

29-05-2021 **5. EMPRUNT TEMPORAIRE POUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 246 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX SUBVENTIONNÉS (AIRRL) DE REMPLACEMENT ET OU DE CONSTRUCTION DES CONDUITES D'AQUEDUC, DE CANALISATION DE FOSSÉS, DE FOSSÉS, DE FONDATION DE LA CHAUSSÉE, DE RÉFECTION DU PAVAGE ET CONSTRUCTION D'UNE PISTE CYCLABLE SUR LE RANG D'ÉMILEVILLE (DE LA ROUTE 235 JUSQU'AU RANG DE LA MONTAGNE) - AUTORISATION**

CONSIDÉRANT que le ministre des *Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire* a approuvé le règlement d'emprunt numéro 246 en date du 18 mai 2021;

CONSIDÉRANT que l'article 567.2 de la *Loi sur les cités et villes* accorde à une municipalité le pouvoir de contracter un emprunt temporaire pour le paiement total ou partiel des dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt;

En conséquence, il est proposé par Sylvie Guévin, appuyé par Pierre Blais et résolu :

QUE la Ville de Saint-Pie autorise un emprunt temporaire d'un montant n'excédant pas 4 870 000 \$ pour des travaux de remplacement et/ou de construction des conduites d'aqueduc, de canalisation de fossés, de fossés, de fondation de la chaussée, de réfection du pavage et construction d'une piste cyclable sur le rang d'Émileville (de la Route 235 jusqu'au rang de la Montagne).

QUE cet emprunt soit contracté auprès de la *Caisse Desjardins Région Saint-Hyacinthe*, au taux préférentiel canadien Desjardins, remboursable en capital lors du financement permanent du règlement numéro 246 et les intérêts payables mensuellement.

ET QUE le maire et la trésorière, ou leurs substituts respectifs, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Pie, tous les documents requis pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

30-05-2021 **6. DÉPÔT DU CERTIFICAT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 248 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 736 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT ET OU DE CONSTRUCTION DES CONDUITES D'AQUEDUC, D'ÉGOUT SANITAIRE, D'ÉGOUT PLUVIAL, DE FONDATION DE LA CHAUSSÉE, DE RÉFECTION DU PAVAGE, TROTTOIRS ET OU DE BORDURES SUR L'AVENUE ROY (ENTRE LA RUE SAINT-ISIDORE ET LA RUE PHANEUF)**

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

En conséquence, il est proposé par Geneviève Hébert, appuyé par Jean Pinard et résolu :

QUE le certificat préparé par la greffière suite à la procédure d'enregistrement se terminant le 20 mai 2021 pour le règlement d'emprunt 248 soit déposé aux archives.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

31-05-2021 **7. POSTE DE JOURNALIER - EMBAUCHE**

CONSIDÉRANT que le poste de journalier est vacant et qu'une offre d'emploi a été publiée afin de le combler;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection des candidatures;

En conséquence, il est proposé par Sylvie Guévin, appuyé par Walter Hofer et résolu :

De confirmer l'embauche de M. David Larose, à compter du 31 mai 2021, à titre de journalier, échelon 1, conformément aux dispositions de la convention collective.

L'embauche est assujettie à une période de probation de six mois.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

32-05-2021 **8. PÉRIODE DE QUESTIONS ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

CONSIDÉRANT qu'aucune question n'est posée et que l'ordre du jour est épuisé;

En conséquence, il est proposé par Geneviève Hébert, appuyé par Jean Pinard et résolu :

QUE la séance soit levée à 19 h 21.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Mario St-Pierre, maire

Annick Lafontaine, greffière